

Comité du MAS PRADEN
Comité du Coeur de Ville,
Collectif Vigilance Inondation
29 rue de Moulès
30320 Marguerittes

PREFECTURE DU GARD,
Monsieur le préfet
2 Rue Guillemette,
30000 Nîmes

Objet : Contestation de la procédure de concertation publique à Marguerittes

Date : mercredi 25 décembre 2024

Monsieur Préfet,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier en tant que citoyens concernés par la procédure de concertation publique qui a eu lieu à Marguerittes, au sujet du projet d'aménagement et de destruction de la garrigue pour m'installation d'un parc solaire de 8 hectares nommé « Le Soleil de Marguerittes ».

Suite à l'analyse des éléments mis à disposition dans le cadre de cette concertation, et après l'envoi d'une lettre recommandée à Monsieur le Maire de Marguerittes, je constate avec regret des dysfonctionnements majeurs qui nous amènent à solliciter votre intervention pour éclaircir la situation.

a) Insuffisance d'information publique

Les documents et moyens techniques essentiels, permettant une compréhension claire et complète du projet, n'ont pas été rendus accessibles de manière transparente, en violation de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Exemple concret : Les annonces ont été publiées sur un site internet dont l'accessibilité est limitée, rendant difficile leur consultation par l'ensemble des habitants.

Vous trouverez les détails de nos griefs dans la lettre adressée à Monsieur le Maire, jointe à ce courrier.

b) Participation insuffisante: Seules 6 personnes ont participé à cette concertation, dans une commune qui compte plus de 8 400 habitants.

Ce faible taux de participation met en lumière des moyens de communication inadaptés, qui n'ont pas permis de mobiliser un nombre significatif de citoyens. Cela remet en question la légitimité et la représentativité de cette concertation.

c) Non mise à disposition des études.

Malgré nos multiples demandes auprès de la mairie, nous n'avons pas pu accéder aux études réalisées dans le cadre de ce projet.

De plus, l'opérateur VSB Énergies Nouvelles, désormais TOTAL Énergies, affirme dans la presse que la zone concernée n'appartient pas à la zone de transition ZNIEFF II du Parc Natura 2000. Cette affirmation est pourtant contredite par le DOCOB (Document d'objectifs), qui constitue une référence officielle pour le Parc.

Nous souhaitons obtenir ces études pour examiner et compléter les informations manquantes, dans l'hypothèse où des éléments importants auraient été omis ou mal interprétés.

Nous sollicitons donc votre bienveillance pour examiner la légalité de cette procédure et, le cas échéant, intervenir afin de garantir le respect des droits des citoyens et des normes en vigueur. Vous trouverez en annexe une copie de la lettre envoyée à Monsieur le Maire de Marguerittes, ainsi que les éléments de contexte appuyant ma démarche.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information ou pour fournir des documents supplémentaires. Dans l'attente de votre retour, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Pour les Comités du :
Comité du Mas Praden,
Comité du Coeur de Ville,
Collectif Vigilance Inondation,

Le Président du comité du Mas Praden 'Bien Vivre au Mas Praden'
Denis FORZY
06 51 54 03 90



Pièces jointes : Copie de la lettre recommandée envoyée au Maire de Marguerittes.

